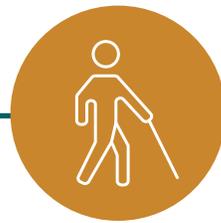


Plan d'accessibilité

d'Élections Canada



elections.ca



TABLE DES MATIÈRES

Renseignements généraux	3
L'accessibilité à Élections Canada	4
Consultations.....	6
Obstacles à l'accessibilité	7
Contraintes législatives.....	9
Nos engagements en matière d'accessibilité.....	11
Améliorer les connaissances en matière d'accessibilité et offrir des produits et des services accessibles.....	11
Emploi	13
Environnement bâti.....	15
Technologies de l'information et des communications.....	16
Communications	17
Acquisition de biens, de services et d'installations	18
Conception et prestation de programmes et de services.....	19
Transport	23
Organisation des élections dans les circonscriptions.....	24
Production de rapports.....	26
Glossaire	27

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Pour obtenir un exemplaire du Plan d'accessibilité d'Élections Canada en format papier, en gros caractères, en braille, en format audio ou autres formats accessibles, recevoir de l'information sur notre processus de rétroaction ou nous suggérer des façons d'améliorer nos services, veuillez communiquer avec la personne suivante :

Analyste principal et chef d'équipe, Plan d'accessibilité

Accessibilité-Accessibility@elections.ca

Vous pouvez également utiliser notre formulaire [Contactez-nous](#) pour signaler un incident ou nous transmettre une question, une plainte, une demande d'assistance ou une suggestion.

Téléphone

Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1-800-463-6868

Sans frais au Mexique : 001-800-514-6868

De partout dans le monde : 1-613-993-2975

Pour les personnes sourdes ou malentendantes : ATS 1-800-361-8935, sans frais au Canada et aux États-Unis

Télécopieur

Appel local : 1-613-954-8584

Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1-888-524-1444

Adresse de l'administration centrale

Élections Canada
30, rue Victoria
Gatineau (Québec)
K1A 0M6

L'ACCESSIBILITÉ À ÉLECTIONS CANADA

Selon la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (LCA), entrée en vigueur le 19 juillet 2019, les organismes fédéraux doivent prendre des mesures pour reconnaître et éliminer les obstacles à l'accessibilité ainsi que prévenir les nouveaux obstacles. L'objectif de cette loi est de transformer le Canada en un pays exempt d'obstacles d'ici 2040. La LCA définit sept domaines prioritaires dans lesquels les organismes doivent assurer la participation pleine et égale des personnes handicapées :

1. emploi;
2. environnement bâti (immeubles et espaces publics);
3. technologies de l'information et des communications;
4. communications autres que les technologies de l'information et des communications;
5. acquisition de biens, de services et d'installations;
6. conception et prestation de programmes et de services;
7. transport.



Élections Canada est un organisme indépendant et non partisan qui relève directement du Parlement du Canada. Son mandat consiste à conduire des élections générales, des élections partielles et des référendums fédéraux, et à administrer le régime de financement politique prévu par la *Loi électorale du Canada* (LEC). Nous veillons à ce que tous les Canadiens ayant qualité d'électeur puissent exercer leurs droits démocratiques de voter et de se porter candidats. Nous nous sommes engagés à rendre nos services inclusifs et accessibles à tous les citoyens canadiens en situation de handicap, y compris les membres de notre personnel.

Nous sommes déterminés à assurer la participation pleine et égale des personnes handicapées à toutes les étapes du processus électoral en veillant à ce qu'il soit exempt d'obstacles d'ici 2040, comme l'exige la LCA. Nous avons donc le plaisir de présenter dans ce plan les mesures que nous prendrons pour favoriser une meilleure inclusion des personnes handicapées.

Quelque 500 employés permanents travaillent à Élections Canada, pour la plupart dans la région de la capitale nationale, suivant un modèle de travail hybride et flexible. Pour les fins d'une élection générale ou d'un référendum, plus de 235 000 postes de travailleurs électoraux sont pourvus d'un bout à l'autre du pays. Un directeur du scrutin est également nommé pour conduire l'élection dans chaque circonscription¹. La LEC fait une distinction entre le rôle et les pouvoirs d'Élections Canada et ceux des directeurs du scrutin. Ces derniers ne font pas partie du personnel d'Élections Canada ni de la fonction publique. Conformément à la LEC, les directeurs du scrutin sont chargés de trouver et de louer des locaux pour leurs bureaux et les bureaux de vote de même que de nommer et de former le personnel de bureau et les préposés au scrutin. Bien qu'Élections Canada assure une surveillance générale et puisse établir des politiques, il ne contrôle pas tous les volets de la tenue d'une élection, et la LEC peut limiter la capacité de l'organisme de s'attaquer à certains obstacles ou de les éliminer.

Les engagements énoncés dans cette première version du *Plan d'accessibilité* s'articulent autour de quatre thèmes :

- 1.** bien informer le personnel sur l'accessibilité;

- 2.** offrir des services et des processus inclusifs et accessibles aux employés handicapés;

- 3.** veiller à ce que les nouveaux produits et services soient accessibles et conviviaux;

- 4.** améliorer l'accessibilité des programmes et des services offerts aux Canadiens.

¹ Le Canada compte actuellement 338 circonscriptions.

CONSULTATIONS

Fondé sur le principe « rien sans nous », ce plan d'accessibilité est le fruit de consultations auprès du [Comité consultatif sur les questions touchant les personnes handicapées](#) (CCPH), le principal organe consultatif d'Élections Canada sur les questions d'accessibilité depuis 2014. En mars et septembre 2022, nous avons tenu des réunions virtuelles avec le CCPH pour discuter du plan. Nous cherchions principalement à confirmer les obstacles traités dans le plan et les stratégies à adopter pour les éliminer dans chacun des domaines prioritaires définis dans la LCA. En plus de consulter le CCPH sur la portée du plan, nous avons mené plusieurs consultations approfondies sur les projets et les initiatives inscrites au plan, notamment les suivants :

- projet sur les technologies utilisées pour aider les personnes aveugles ou partiellement voyantes à voter;
- programme d'éducation civique;
- initiatives Futur du travail et Transformation du milieu de travail;
- recrutement des directeurs du scrutin;
- services de vote et d'inscription.

Nous avons également formé un groupe d'utilisateurs pour conseiller l'organisme sur les besoins des électeurs aveugles ou partiellement voyants en matière de technologie de vote. Nous continuerons de consulter le CCPH et d'autres intervenants pendant la mise en œuvre du plan et la préparation des rapports d'étape.

À l'interne, nous avons consulté des représentants d'employés appartenant à divers groupes visés par l'équité en matière d'emploi, dont les employés s'identifiant comme des personnes handicapées. Les principaux groupes décisionnels participant à l'élaboration du *Plan d'accessibilité* comprenaient des représentants de personnes handicapées. De plus, dans le cadre de l'initiative sur l'équité en matière d'emploi, la diversité et l'inclusion, nous avons tenu une série de conférences au cours desquelles diverses personnes handicapées ont fait part de leur expérience et de leur expertise dans la création d'une culture inclusive. Ces séances ont permis de recueillir des renseignements importants sur le capacitisme, les microagressions, les mesures d'adaptation et l'intersectionnalité, lesquels ont orienté ce plan.

Pour déterminer les obstacles, nous avons interrogé notre personnel en utilisant des outils d'évaluation du Bureau de l'accessibilité au sein de la fonction publique, en plus d'examiner les plaintes et les commentaires formulés par le public ainsi que certains de nos [rapports et études postélectorales](#) portant sur l'expérience de vote des personnes handicapées. Nous avons également étudié les rapports de Statistique Canada issus de l'[Enquête canadienne sur l'incapacité](#) afin de mieux comprendre les difficultés rencontrées par les fonctionnaires fédéraux et les membres du public.

Pour veiller à ce que ce plan d'accessibilité tienne compte du point de vue du personnel en région qui conduit les élections, nous avons convoqué un groupe d'administrateurs électoraux (directeurs du scrutin et agents de liaison locaux) de partout au pays afin de connaître les obstacles rencontrés à l'échelle locale. Le groupe était composé de trois administrateurs électoraux du Québec, de deux administrateurs de l'Alberta ainsi que d'un administrateur de chacune des provinces de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Saskatchewan, du Manitoba, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario; ces personnes avaient soit un handicap, soit un intérêt pour les questions touchant l'accessibilité, soit une expérience en la matière. Les administrateurs électoraux ont donné leur avis sur l'accessibilité en se fondant sur leur expérience de la conduite d'élections dans divers cadres géographiques (urbains et ruraux) et divers contextes linguistiques et culturels.

À l'avenir, Élections Canada continuera de consulter les membres du CCPH, ses employés et d'autres intervenants pour s'assurer que le *Plan d'accessibilité* évolue en fonction des besoins en matière d'accessibilité. Ce plan indique également comment nous aurons recours plus systématiquement aux essais par les utilisateurs afin de répondre aux besoins des utilisateurs finaux et d'ainsi améliorer l'accessibilité.

Obstacles à l'accessibilité

Formation et sensibilisation

À mesure que les membres du personnel prennent conscience des obstacles à l'accessibilité, grâce aux initiatives du gouvernement du Canada et d'Élections Canada touchant l'accessibilité, l'équité en matière d'emploi, la diversité et l'inclusion, ils constatent un manque de formation et de connaissances pour rendre les services et les programmes plus accessibles. Un élément essentiel du plan consiste à améliorer les connaissances des employés sur l'accessibilité et à créer des outils pour les aider à considérer l'accessibilité comme une valeur intrinsèque de l'organisme.

Applications non accessibles et anciens systèmes

Au fil des ans, Élections Canada a mis au point un large éventail de systèmes informatiques, de bases de données et d'applications qui ne sont pas entièrement accessibles et qui seront bientôt obsolètes. Bien que l'accessibilité de nos produits et services numériques offerts au public soit une priorité absolue, il y a encore du travail à faire au sein de l'organisme pour nous assurer que tous les nouveaux systèmes et biens numériques, qu'ils soient destinés au public ou à notre personnel, respectent les normes d'accessibilité. À ce titre, bon nombre de nos initiatives relatives à l'accessibilité s'inscriront dans notre stratégie de transformation numérique, selon laquelle tous les nouveaux outils et services numériques doivent être accessibles.

Emploi

À l'heure actuelle, à l'administration centrale d'Élections Canada, 4,2 % des employés, soit 39 personnes, s'identifient comme une personne handicapée. Ce nombre comprend les employés nommés pour une période indéterminée et pour une période déterminée de trois mois ou plus. Les employés en congé sans solde, les employés occasionnels, les étudiants, les employés en détachement à Élections Canada de même que les ressources contractuelles sont exclus de ce calcul. Selon l'estimation de la disponibilité de l'effectif au sein de la fonction publique, fournie par le Secrétariat du Conseil du Trésor, Élections Canada devrait embaucher 47 autres personnes handicapées pour combler l'écart de représentation. Aussi, afin de combler ou de dépasser les écarts de représentation au sein de son effectif, l'organisme devra s'attaquer aux obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées tout au long de leur parcours d'emploi, qu'il s'agisse de leur recrutement, de leur embauche, de leur perfectionnement professionnel, de leurs demandes de mesures d'adaptation ou du processus d'auto-identification.

Environnement bâti

Parmi les trois lieux de travail d'Élections Canada, deux sont considérés comme accessibles et font l'objet de vérifications et d'améliorations continues. Cependant, le partage des responsabilités entre le propriétaire et le locataire de ces lieux représente un obstacle majeur : Élections Canada ne peut apporter de modifications à l'environnement physique qu'à l'intérieur des locaux qu'il loue, ce qui exclut le stationnement, les ascenseurs et d'autres aires communes. De plus, le Centre de distribution d'Élections Canada, situé au 440, chemin Coventry, présente des obstacles physiques importants, notamment l'absence d'ascenseurs, des escaliers étroits, peu ou pas de lumière naturelle, des problèmes de nivellement et de ventilation, l'absence de toilettes accessibles et de l'équipement non accessibles. L'immeuble, construit en 1968, est un entrepôt typique de cette époque, et l'organisme pourrait devoir trouver un autre emplacement.

Lieux de vote

Au déclenchement d'une élection, les directeurs du scrutin doivent trouver et louer des lieux de vote accessibles aux électeurs handicapés, comme l'exige la LEC. Ils suivent une liste de 39 critères d'accessibilité, dont 15 sont obligatoires, pour évaluer l'opportunité d'éventuels lieux de vote. Les lieux de vote doivent être confirmés rapidement, de sorte que les cartes d'information de l'électeur puissent être imprimées et envoyées aux électeurs par la poste. À certains endroits, le nombre de lieux de vote accessibles peut être limité, ce qui contraindrait parfois les directeurs du scrutin à louer des espaces qui ne répondent pas aux critères d'accessibilité obligatoires. Dans ces cas, les directeurs du scrutin doivent obtenir une autorisation du directeur général des élections avant de signer un bail. Ceux qui ne peuvent pas louer des lieux de vote respectant tous les critères d'accessibilité obligatoires doivent déterminer s'ils peuvent atténuer les problèmes d'accessibilité, par exemple en assurant la présence d'un employé à la porte en l'absence d'un ouvre-porte automatique. La LEC permet aux électeurs handicapés de voter à un autre lieu de vote plus accessible au moyen d'un certificat de transfert. Toutefois, cette mesure peut représenter un obstacle pour les personnes handicapées qui seraient obligées de se déplacer plus loin pour aller voter.

Campagnes électorales

Pendant les élections fédérales, les personnes handicapées disent souvent avoir du mal à accéder à l'information produite par les candidats et les partis politiques. Bien qu'Élections Canada informe les participants politiques sur la façon de rendre leurs communications et leurs activités accessibles et qu'il ait présenté des recommandations au Parlement qui ont donné lieu à l'adoption d'un régime de dépenses en matière d'accessibilité pour les candidats et les partis, l'adoption de pratiques exemplaires et de normes en la matière incombe aux participants politiques. Élections Canada continuera de communiquer avec les participants politiques pour promouvoir l'accessibilité dans l'ensemble du processus électoral.

Processus de vote

Éliminer les obstacles qui empêchent la participation pleine et égale des personnes handicapées au processus de vote est l'une des principales priorités de l'organisme. Les personnes aveugles ou partiellement voyantes ne peuvent toujours pas vérifier leur bulletin de vote marqué de façon autonome. Obtenir de l'aide pour marquer un bulletin de vote, prouver son identité, voter par bulletin spécial de même que l'inaccessibilité des lieux de vote posent souvent des défis supplémentaires pour les personnes handicapées au moment de voter. Bien qu'Élections Canada ait réalisé de grands progrès pour améliorer l'accessibilité du vote, il n'a pas toujours la latitude nécessaire pour bien répondre aux besoins des personnes handicapées. Certaines prescriptions de la LEC, comme celles qui concernent l'utilisation des bulletins de vote papier et le vote par bulletin spécial, sont le reflet d'intérêts divergents. Par conséquent, il arrive qu'elles créent des obstacles aux électeurs handicapés ou qu'elles entravent le recours à des mesures d'adaptation.

Contraintes législatives

Élections Canada a analysé la LEC pour cerner les obstacles à l'accessibilité qui en découle. Il faut rappeler que l'organisme est créé par la LEC et qu'il ne peut exercer que les pouvoirs qu'elle lui confère. Seul le Parlement peut lever les obstacles que pose la LEC. Certaines contraintes législatives ont été soulevées dans les précédents rapports de recommandations du directeur général des élections présentés au Parlement, dans lesquels la levée ou l'atténuation d'obstacles au vote étaient recommandées. Cependant, si le directeur général des élections peut formuler des recommandations, seul le Parlement peut décider s'il y a lieu de suivre ces recommandations et déterminer de quelle façon. Voici les obstacles réels et potentiels relevés :

- Selon les articles 26 et 29, un directeur adjoint du scrutin doit toujours être nommé dans chaque circonscription. Un directeur adjoint du scrutin qui n'est pas en mesure d'exercer ses fonctions doit être relevé de ses fonctions et remplacé, même si son incapacité à travailler est attribuable à un handicap et est temporaire. Faute de pouvoir nommer un directeur adjoint du scrutin temporaire ou intérimaire, le directeur adjoint du scrutin ne peut pas prendre un congé d'invalidité.

- Pendant une élection, le responsable d'un immeuble de logements peut empêcher les fonctionnaires électoraux d'avoir accès à l'immeuble si, à son avis, le fait de permettre les activités électorales peut mettre en danger la santé physique ou affective des résidents, même si cette décision se fonde sur des stéréotypes et qu'elle empêche des électeurs d'exercer leur droit de vote (paragraphe 43.1(2)).
- Aux articles 115 et 116, les exigences relatives au papier destiné aux bulletins de vote limitent les mesures d'adaptation que peut prendre Élections Canada pour le vote.
- Les paragraphes 121(4) et 151(1) exigent que le bulletin de vote soit marqué à la main, ce qui limite les mesures d'adaptation que peut prendre Élections Canada pour le vote.
- L'article 127 réduit les modalités d'exercice du droit de vote au vote en personne ou au moyen d'un bulletin de vote spécial, ce qui limite les mesures d'adaptation que peut prendre Élections Canada pour le vote.
- Un certain nombre de dispositions exigent que l'électeur qui vote par bulletin spécial y inscrive le prénom et le nom du candidat de son choix, ce qui peut être un obstacle pour les personnes aveugles, les personnes ayant une dextérité réduite et celles qui ont une déficience intellectuelle ou des difficultés d'apprentissage (paragraphe 213(2), 227(2), 227(3) et 258(2)).
- Certains articles qui permettent à une personne d'aider un électeur à marquer son bulletin spécial prévoient des exigences particulières pour la personne aidante, et ce, même si l'électeur est capable de le faire lui-même et souhaite le faire (paragraphe 216(1), 243(1), 243.1(1) et 259(1)).
- Les formulaires 3 et 4 qui figurent à l'annexe 1 de la LEC montrent à quoi doivent ressembler un bulletin de vote ordinaire et un bulletin de vote spécial, et Élections Canada a très peu de latitude pour y apporter des modifications.

NOS ENGAGEMENTS EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ

✓ Améliorer les connaissances en matière d'accessibilité et offrir des produits et des services accessibles

Améliorer les connaissances en matière d'accessibilité à l'échelle de l'organisme demeure prioritaire pour Élections Canada. Nous visons à ce que tous les membres du personnel aient les connaissances et les outils nécessaires pour reconnaître et éliminer les obstacles ainsi que prévenir les nouveaux obstacles à la participation pleine et égale des employés et des membres du public en situation de handicap. À cette fin, nous prendrons les mesures suivantes.

D'ici 2024 :

- Fixer des objectifs d'apprentissage sur l'accessibilité dans les plans d'apprentissage et de rendement des employés, et créer un répertoire de formations à venir sur le sujet.
- Pour assurer la mise en œuvre du *Plan d'accessibilité*, créer un bureau de l'accessibilité dont le rôle consiste à :
 - prodiguer des conseils et apporter une expertise sur les normes et les règles applicables à l'accessibilité, en commençant par les normes sur l'accessibilité numérique des produits et des formulaires Web;
 - participer à la conception de produits et de services accessibles centrés sur l'utilisateur en procédant à des essais de convivialité et d'accessibilité;
 - communiquer régulièrement au personnel de l'information et des ressources sur l'accessibilité pour les sensibiliser aux besoins des personnes handicapées et pour faciliter la conception de produits, de programmes et de services qui répondent aux besoins en matière d'accessibilité;
 - simplifier le processus de réception et de suivi des commentaires, des plaintes et des demandes d'adaptation présentées par le public et le personnel d'Élections Canada;
 - tenir compte de l'accessibilité au moment de la rédaction et de la révision des politiques, des lignes directrices et des directives de l'organisme;
 - revoir ou mettre à jour les principaux instruments de politique en tenant compte de l'accessibilité, notamment les instruments de politique réglementaires sur la [sélection de lieux de scrutin convenables](#), la [politique sur l'accessibilité et l'offre de services](#) d'Élections Canada.
 - réviser les formulaires internes et externes en fonction des normes d'accessibilité et des essais par les utilisateurs, et élaborer des lignes directrices sur la création de nouveaux formulaires.
 - établir des liens avec d'autres ministères et organismes de gestion électorale afin de tenir à jour les pratiques exemplaires en matière d'accessibilité numérique.

Indicateur de rendement :

- Le personnel a accès à la formation, à l'expertise, aux ressources et aux outils dont il a besoin pour intégrer l'accessibilité dans les processus.

Emploi

Pour combler les écarts de représentation à tous les niveaux de l'organisme et promouvoir l'embauche, le maintien en poste et le perfectionnement de personnes handicapées, Élections Canada mettra en œuvre une stratégie sur l'équité en matière d'emploi, la diversité et l'inclusion (EEDI). Il tâchera également de réduire les obstacles comportementaux, en créant un milieu de travail où les employés se sentent bien accueillis, inclus et en sécurité. À cette fin, nous prendrons les mesures suivantes.

D'ici 2024 :

- S'attaquer aux obstacles que rencontrent les personnes handicapées grâce à la nouvelle stratégie sur l'EEDI, qui vise à accroître le nombre de personnes issues des groupes visés par l'équité en matière d'emploi à tous les niveaux de l'organisme.
 - En matière d'EEDI, il y a trois grandes priorités liées au recrutement : 1) accroître la sensibilisation et l'engagement à tous les niveaux; 2) améliorer les processus et les outils de planification du recrutement; 3) cibler le recrutement en fonction des données sur l'effectif.
 - Pour pourvoir des postes de l'administration centrale d'Élections Canada, il faudra utiliser la nouvelle matrice de recrutement relative à l'EEDI afin de déterminer les mesures qu'il convient de prendre, selon les lacunes présentes dans chaque équipe.
 - Une fois que le nouveau formulaire de déclaration volontaire sera en usage, nous mènerons une campagne éclair pour mettre à jour nos données sur les groupes visés par l'équité en matière d'emploi.
 - Nous étendrons nos canaux de communication afin de joindre des communautés qui, autrement, ne seraient pas informées de nos efforts de recrutement.
 - Les résultats de l'examen des systèmes d'emploi pourraient nous obliger à affiner nos efforts de recrutement.
- Soumettre nos politiques et nos pratiques à un examen des systèmes d'emploi afin de déceler les obstacles systématiques et comportementaux au sein du personnel de l'administration centrale. Les résultats orienteront l'analyse des problèmes constatés. Ensuite, nous mettrons à jour les politiques, le matériel, les processus et les procédures, et éliminerons systématiquement les obstacles afin de rendre les processus plus accessibles et inclusifs.
 - Nous considérerons comme des obstacles les qualifications requises inutiles, les critères de présélection et de sélection inappropriés, les manquements à l'obligation de prendre des mesures d'adaptation de même que les barrières physiques et technologiques.
- Commencer à intégrer les programmes et les outils d'accessibilité élaborés à l'échelle de la fonction publique, comme le Passeport pour l'accessibilité en milieu de travail et le Programme fédéral de stages pour les Canadiens en situation de handicap.

- Mettre en œuvre un programme de perfectionnement du leadership des cadres intermédiaires qui accorde la priorité aux personnes issues des groupes en quête d'équité.
- Poursuivre la sensibilisation aux réalités des personnes handicapées dans le milieu de travail au moyen de la série de conférences sur l'EEDI, qui vise principalement à créer une culture plus inclusive.

Indicateurs de rendement :

- Élections Canada comble l'écart de représentation des personnes handicapées et les taux de déclaration volontaire augmentent.
- Le personnel a accès aux outils accessibles et aux mesures d'adaptation nécessaires pour faire son travail.

Environnement bâti

Note : Les immeubles et installations d'Élections Canada peuvent être classés en deux grandes catégories : ceux que l'administration centrale d'Élections Canada occupe à long terme et ceux qui sont loués pour de courtes périodes durant une élection (soit les lieux de scrutin et les bureaux locaux qu'Élections Canada ouvre partout au pays). Les deux catégories ne sont pas soumises aux mêmes considérations sur le plan de l'accessibilité. La présente section traite précisément des immeubles et des installations de l'administration centrale d'Élections Canada.

Sous l'impulsion de sa stratégie touchant le Futur du travail et la transformation du milieu de travail, Élections Canada s'attaquera aux obstacles présents dans les lieux de travail et les installations de son administration centrale en effectuant les aménagements exigés par les normes d'accessibilité les plus récentes. Nous tâcherons également d'améliorer l'accessibilité de nos lieux de travail et l'expérience de travail sur place des personnes handicapées en recueillant des données qui permettront de prendre des décisions éclairées. Dans le cadre de ses activités quotidiennes menées en collaboration avec l'équipe de santé et de sécurité au travail, les Services de sécurité ainsi que le gestionnaire et le propriétaire des immeubles, l'équipe responsable des installations surveillera la mise en application des normes d'accessibilité et continuera d'apporter des améliorations. À cette fin, nous prendrons les mesures suivantes.

D'ici 2024 :

- Demander des commentaires sur l'accessibilité afin d'évaluer la satisfaction des employés quant à l'accessibilité de nos lieux de travail.
- Informer les employés et les gestionnaires sur la façon de signaler au [Centre national d'appels de service](#) les problèmes d'accessibilité rencontrés dans les installations de l'administration centrale d'Élections Canada.
- Réviser le plan d'évacuation de l'organisme en regard des dernières normes d'accessibilité afin d'améliorer l'expérience de travail sur place des personnes handicapées.
- Consulter les personnes handicapées sur les améliorations à apporter aux lieux de travail et élaborer un plan en vue de régler les problèmes d'accessibilité difficiles à résoudre dans l'environnement bâti.

Indicateur de rendement :

- Les employés handicapés sont satisfaits à l'égard de nos lieux de travail (évaluation en fonction des sondages des employés et des plaintes).

Technologies de l'information et des communications

Élections Canada appliquera le principe de l'accessibilité dès la conception des nouveaux produits et services numériques, et il améliorera, dans la mesure du possible, l'accessibilité des produits numériques existants.

Nous continuerons de faire ce qui suit :

- Activer, dans la mesure du possible, les fonctions d'accessibilité approuvées et conformes aux normes d'accessibilité en vigueur dans les systèmes et les solutions informatiques.
- Évaluer et tester continuellement nos services et solutions informatiques afin qu'elles répondent aux normes d'accessibilité.
- Offrir des technologies d'assistance aux employés handicapés qui demandent des mesures d'adaptation.
- Tirer parti du processus d'approvisionnement et de passation des contrats pour déployer les solutions informatiques les plus accessibles possible.

Indicateurs de rendement :

- Les employés handicapés ont accès à des équipements, des logiciels et des outils informatiques accessibles pour faire leur travail.
- Un plus grand nombre de produits informatiques respectent ou surpassent les normes d'accessibilité.

Communications

Pendant une élection fédérale, le site Web entièrement accessible d'Élections Canada indique aux électeurs où, quand et comment s'inscrire et voter. Nous offrons de l'information en langage clair et simple ainsi qu'en divers formats accessibles, tels que les gros caractères, le braille, l'audio et les vidéos en langage des signes (ASL et LSQ).

À l'avenir, Élections Canada veillera à ce que les communications avec les employés, les membres du public et les participants politiques répondent aux normes actuelles d'accessibilité et de langage clair et simple. Il élaborera aussi des produits accessibles et faciles à utiliser. À cette fin, nous prendrons les mesures suivantes.

D'ici 2024 :

- Signer des contrats avec les principaux prestataires de services et fournisseurs afin que l'information soit présentée dans des formats accessibles et commencer à offrir plus de produits dans des formats substitués durant toutes les campagnes d'information en dehors des périodes électorales (vidéos en ASL et en LSQ, et produits en gros caractères ou en braille).
- Poursuivre l'évaluation des sites Web de l'organisme afin qu'ils répondent aux normes d'accessibilité les plus récentes et élaborer un plan pour les rendre davantage ou entièrement accessibles, si nécessaire.
- Suivre les lignes directrices du gouvernement du Canada sur l'accessibilité des communications.
- Examiner les communications internes et les canaux associés, et élaborer un plan pour les rendre davantage ou entièrement accessibles, s'il y a lieu.
- Veiller à ce que les employés soient informés des outils et des services de communication offerts pour rendre leurs produits et contenus accessibles par défaut.

D'ici 2028 :

- Mettre en place un service interne qui sera chargé de l'assurance de la qualité des produits conçus dans des formats accessibles dans tout l'organisme.
- Avoir le personnel nécessaire pour appliquer les normes de conception accessible et de langage clair et simple découlant des nouvelles normes d'accessibilité introduites.
- Mettre au point un système approprié de conception de sites Web et d'applications.

Indicateurs de rendement :

- Les produits, les services et les canaux de communication respectent ou surpassent les normes d'accessibilité en matière de communication.
- L'information est offerte dans des formats substitués aux électeurs qui en ont besoin.

Acquisition de biens, de services et d'installations

Élections Canada consultera des personnes handicapées au sujet des obstacles dans le processus d'approvisionnement. Il aidera aussi ses responsables fonctionnels et les fournisseurs externes à tenir compte de l'accessibilité et à appliquer les normes associées dans les processus d'approvisionnement en biens et en services. À cette fin, nous prendrons les mesures suivantes.

D'ici 2024 :

- Effectuer une évaluation de l'accessibilité au moment de faire de nouvelles demandes d'approvisionnement.
- Mener des consultations sur l'accessibilité du processus d'approvisionnement.
- Tirer parti des relations avec les autres ministères, et mettre en commun les outils, la formation et les améliorations apportées aux processus.

D'ici 2028 :

- Revoir les documents d'approvisionnement en regard des normes d'accessibilité et de langage clair et simple.
- Évaluer l'accessibilité du processus d'approvisionnement afin de respecter ou de surpasser les pratiques exemplaires établies pour les ministères et les organismes fédéraux.
- Élaborer des stratégies et des outils d'approvisionnement qui comprennent des critères de sélection socioéconomiques, y compris des dispositions pour les groupes sous-représentés ou défavorisés.
- Avec la collaboration du bureau de l'accessibilité d'Élections Canada, mettre en place un mode de gouvernance interne en vue de trouver des stratégies d'atténuation lorsque des approvisionnements ne répondent pas aux normes d'accessibilité.
- Analyser les données sur la prise en considération de l'accessibilité dans tous les processus d'approvisionnement et élaborer un plan d'amélioration.

Indicateur de rendement :

- Des évaluations de l'accessibilité sont effectuées et les nouvelles demandes d'approvisionnement répondent aux normes d'accessibilité.

Conception et prestation de programmes et de services

Services d'inscription et de vote

Élections Canada continuera de rendre l'inscription et le vote plus accessibles pour les électeurs en appliquant des principes de conception inclusive et universelle, dans les limites de la LEC. Pour rendre le vote plus accessible, nous prendrons les mesures suivantes.

D'ici 2024 :

- Mettre à l'essai des technologies qui aideront les électeurs aveugles ou partiellement voyants à vérifier en toute autonomie la marque faite sur leur bulletin de vote aux bureaux de vote par anticipation et aux bureaux de scrutin du jour de l'élection.
- Effectuer une analyse préliminaire des services d'interprétation vidéo offerts aux électeurs qui communiquent en ALS et en LSQ.
- Réviser les ressources et les manuels d'opération et de formation pour en assurer la clarté et l'accessibilité.
- Améliorer l'accessibilité du [Service d'inscription en ligne des électeurs](#) et soumettre celui-ci à des tests de convivialité.
- Envisager des moyens de rendre la carte d'information de l'électeur papier plus accessible et commencer à évaluer la faisabilité d'offrir une version électronique accessible.

D'ici 2028 :

- Avec l'approbation du comité parlementaire compétent, mettre à l'essai, au cours d'une élection partielle, de nouvelles façons de voter (par exemple par téléphone ou vidéoconférence) destinées aux électeurs qui ne peuvent pas voter en personne.
- Effectuer une analyse préliminaire en vue de refondre le bulletin de vote ou d'y inclure les logos ou les couleurs des partis, ou les photos des candidats.
- Mener un projet pilote à petite échelle consistant à afficher dans les lieux de vote la liste des candidats avec leur photo et le logo de leur parti;
- À la suite d'une analyse et d'essais par les utilisateurs, envisager d'offrir des services d'interprétation vidéo en ASL et en LSQ là où c'est possible.
- Revoir la [Grille d'évaluation des lieux de scrutin convenables](#) afin qu'elle corresponde aux normes d'accessibilité les plus récentes applicables à l'environnement bâti.
- Revoir les plans d'évacuation des lieux de vote en regard des normes d'accessibilité les plus récentes afin qu'ils tiennent compte des besoins des personnes handicapées.
- Mettre à l'essai une version électronique et accessible de la carte d'information de l'électeur, en remplacement de la version papier, et planifier un déploiement le plus large possible.

À partir de 2029 :

- Avec l'approbation du comité parlementaire compétent et selon les résultats de l'essai réalisé au cours de l'élection partielle, introduire, au cours d'une élection générale, de nouvelles façons de voter destinées aux électeurs qui ne peuvent pas voter en personne.

Indicateur de rendement :

- Les électeurs sont satisfaits de l'accessibilité des services d'inscription et de vote.

Services aux entités politiques

Élections Canada rendra plus facilement accessible aux participants politiques l'information sur les dépenses de campagne relatives à l'accessibilité et aux déficiences. Il tâchera aussi de réduire les obstacles à l'information qui empêchent les personnes handicapées de participer au processus électoral à titre de candidat ou de candidate. Bien que les entités politiques soient responsables de l'accessibilité des campagnes politiques, Élections Canada continuera de les encourager à mener des campagnes accessibles. Voici les mesures que nous nous engageons à prendre.

D'ici 2024 :

- Utiliser le sondage auprès des agents officiels pour en savoir plus sur les difficultés qu'ont les candidats à se conformer aux règles de financement politique.
- Réduire les obstacles à l'information pour les personnes qui ont déjà des difficultés à se porter candidates grâce au programme de mobilisation des intervenants Inspirer la démocratie, qui vise à réduire les obstacles pour les personnes qui envisagent de se présenter à une élection fédérale.
- Continuer de fournir aux entités politiques de l'information sur l'accessibilité des campagnes et les dépenses de campagne relatives à l'accessibilité par l'intermédiaire du Comité consultatif des partis politiques.

Indicateurs de rendement :

- Les entités politiques sont satisfaites de l'accessibilité des produits et des services de financement politique.
- Les entités politiques connaissent les outils utilisés par Élections Canada pour rendre les campagnes plus accessibles.

Programme d'éducation civique

Élections Canada veillera à ce que les ressources et les services du programme d'éducation civique fournis au personnel enseignant respectent les principes de conception inclusive et universelle. À cette fin, nous prendrons les mesures suivantes.

D'ici 2024 :

- Amorcer un dialogue avec les personnes handicapées, en consultant le CCPH, le Cercle consultatif d'éducateurs élargi ou les deux, afin que les activités offertes tiennent compte de l'accessibilité.
- Dans les sondages auprès des utilisateurs, poser des questions sur l'accessibilité des ressources d'éducation civique pour savoir si elles répondent aux divers besoins des élèves et du personnel enseignant.

D'ici 2028 :

- Évaluer l'accessibilité de toutes les ressources du programme offertes sur le [site Web Élections et démocratie](#) et par d'autres moyens, en étroite collaboration avec des spécialistes de la prestation de contenus aux élèves et aux enseignants handicapés.
- Faire en sorte que tout le contenu diffusé par des tiers (comme le programme d'élection parallèle pour les élèves [Vote étudiant Canada](#)) soit adapté aux élèves et aux enseignants handicapés.

Indicateurs de rendement :

- Les ressources d'éducation civique répondent aux normes d'accessibilité.
- Les élèves et le personnel enseignant sont satisfaits de l'accessibilité des produits et des services.

Programme de mobilisation des intervenants

Élections Canada veillera à ce que les ressources et les services de son programme de mobilisation des intervenants externes Inspirer la démocratie – qui vise à éliminer les obstacles à la participation électorale des Autochtones, des personnes handicapées, des jeunes et des nouveaux Canadiens – respectent les principes de conception inclusive et universelle basés sur les besoins des utilisateurs finaux. À cette fin, nous prendrons les mesures suivantes.

D'ici 2024 :

- Appliquer les principes de conception universelle de l'apprentissage aux troupes de promotion de l'engagement civique proposées par le programme Inspirer la démocratie : *Se présenter à une élection fédérale*, *Travailler à une élection fédérale* et *S'inscrire et voter à une élection fédérale*.
- Travailler avec le réseau d'intervenants afin que ces derniers augmentent leur contenu sur les élections adapté aux personnes handicapées.

D'ici 2028 :

- Adapter des ressources existantes et élaborer de nouvelles ressources qui contiennent des renseignements complémentaires à l'intention des électeurs handicapés, et faire la promotion de ces ressources.
- Veiller à ce que la plupart des contenus diffusés par des intervenants soient adaptés aux personnes handicapées.

Indicateurs de rendement :

- Les ressources d'Inspirer la démocratie répondent aux normes d'accessibilité.
- Les intervenants sont satisfaits de l'accessibilité des produits et des services.

Transport

En général, Élections Canada n'assure pas le transport des électeurs jusqu'aux bureaux de vote. Toutefois, nous continuerons de travailler avec des organismes qui représentent les personnes handicapées afin d'obtenir la collaboration des services de transport en commun. Nos démarches visent à faciliter le vote en personne grâce à la prestation de services de transport accessibles et fiables les jours de vote. À cette fin, nous prendrons les mesures suivantes.

D'ici 2024 :

- Nouer des liens avec un plus grand nombre de sociétés de transport en commun pour mieux faire connaître les obstacles au vote et inciter ces sociétés à offrir des services aux personnes handicapées les jours de vote.

Indicateur de rendement :

- Il y a une hausse du nombre de sociétés de transport en commun participantes qui réduisent les obstacles au vote liés au transport.

Organisation des élections dans les circonscriptions

Une des grandes priorités d'Élections Canada est d'améliorer l'accessibilité des élections fédérales pour les administrateurs électoraux (directeurs du scrutin, directeurs adjoints du scrutin, agents de liaison locaux et directeurs adjoints du scrutin supplémentaires) et les autres travailleurs électoraux locaux (préposés au scrutin et personnel des bureaux locaux d'Élections Canada pendant une élection). Contrairement au personnel de l'administration centrale d'Élections Canada, ces personnes ne font pas partie de la fonction publique et sont embauchées pour la durée d'une élection ou, dans le cas des préposés au scrutin, pour un ou quelques jours seulement. Notre objectif à long terme est de cerner et d'éliminer les obstacles au recrutement, à l'embauche et à la formation de personnes handicapées dans les circonscriptions. Nous sommes aussi déterminés à outiller les travailleurs électoraux locaux pour qu'ils soient en mesure de répondre aux besoins des électeurs et des employés handicapés. À cette fin, nous prendrons les mesures suivantes.

D'ici 2024 :

- Créer des outils de déclaration volontaire pour les administrateurs électoraux, le personnel en région et les préposés au scrutin, et commencer à recueillir des données sur les groupes en quête d'équité.
- Soumettre nos politiques et nos pratiques à un examen des systèmes d'emploi afin de déceler les obstacles systématiques et comportementaux auxquels se heurte le personnel en région, dans le but de mettre au jour les écarts de représentation et d'orienter les mesures à prendre pour éliminer les obstacles.
- Élaborer une politique de recrutement en région pour favoriser l'embauche de personnes handicapées.
- Préparer, à l'intention du personnel en région, des messages qui encouragent l'utilisation de diverses méthodes de formation adaptées aux besoins individuels des apprenants.

D'ici 2028 :

- Élaborer un plan pour éliminer les obstacles à l'embauche de personnes handicapées et réduire l'écart de représentation, à partir des résultats de l'examen des systèmes d'emploi.
- Informer les travailleurs électoraux sur les mesures d'adaptation, les produits et les services offerts ainsi que sur la façon d'en faire la demande, et assurer un suivi des demandes pour mieux répondre à leurs besoins.
- Évaluer, sur le plan de l'accessibilité, le portail de formation ainsi que le contenu et le déroulement de la formation des administrateurs électoraux.

À partir de 2029 :

- Envisager d'autres types et méthodes de formation qui pourraient mieux répondre aux besoins des personnes handicapées.
- Diffuser de l'information sur les mesures d'adaptation qui peuvent être prises pour les préposés au scrutin et le personnel de bureau.

Indicateurs de rendement :

- Élections Canada comble l'écart de représentation des personnes handicapées au sein du personnel en région et les taux de déclaration volontaire augmentent.
- Le personnel en région a accès aux outils accessibles et aux mesures d'adaptation nécessaires pour faire son travail.

PRODUCTION DE RAPPORTS

Chaque année, Élections Canada rendra compte des progrès réalisés en regard de ses objectifs d'accessibilité. Le premier rapport d'étape sera publié en décembre 2023. Conformément à la LCA, le rapport fera état des mesures prises pour respecter les engagements énoncés dans le *Plan d'accessibilité*, des commentaires reçus sur l'accessibilité et de la manière dont ils sont pris en compte ainsi que des consultations menées auprès des personnes handicapées au cours de la préparation des rapports.

Élections Canada étoffera les indicateurs de rendement de chaque domaine prioritaire et validera le processus d'évaluation auprès de personnes handicapées avant la publication du rapport.

GLOSSAIRE

Agent officiel

L'agent officiel est chargé de la gestion des opérations financières du candidat et de la production des rapports financiers à Élections Canada, en conformité avec la *Loi électorale du Canada*. Le candidat ne peut pas avoir plus d'un agent officiel à la fois.

Lieu de vote

Local public où les gens se rendent pour voter à une élection fédérale; il se trouve souvent dans une école ou un centre communautaire.

Carte d'information de l'électeur

Carte qu'Élections Canada envoie pendant une campagne électorale à tous les électeurs dont le nom figure sur la liste électorale préliminaire. La carte indique à l'électeur où et quand il peut voter.

Candidat

Personne qui désire être élue au Parlement dans une circonscription précise.

Circonscription

Division géographique représentée par un député à la Chambre des communes.

Dépense

Fonds dépensés par les candidats. Consulter le [Manuel sur le financement politique des candidats et des agents officiels](#) pour obtenir plus d'information.

Directeur du scrutin

Personne responsable de l'organisation et de la surveillance d'une élection générale, d'une élection partielle ou d'un référendum fédéral dans une circonscription.

Directeur général des élections

Personne qui relève du Parlement et qui est responsable de l'administration des élections, des référendums et des volets importants du système électoral.

Élection générale

Élection tenue simultanément dans toutes les circonscriptions du Canada.

Élection partielle

Élection tenue dans une circonscription en dehors d'une élection générale afin de combler un siège vacant à la Chambre des communes.

Entités politiques

Personnes ou organismes dont les activités électorales sont réglementées par la LEC. Six types d'entités politiques sont visés par le régime de financement politique de la LEC : partis, associations, candidats, candidats à l'investiture, candidats à la direction et tiers enregistrés.

Examen des systèmes d'emploi

Analyse approfondie des pratiques, politiques et processus d'emploi réalisée pour déceler les obstacles systémiques ou comportementaux auxquels les membres des groupes désignés doivent faire face.

Financement politique

Règles sur la collecte et la dépense de fonds et sur l'utilisation de ressources pour une campagne électorale.

Loi électorale du Canada

[Loi qui réglemente la tenue des élections fédérales](#) au Canada et la participation à de telles élections.

Obstacle

Un obstacle s'entend de tout élément qui nuit à la participation pleine et égale dans la société des personnes ayant des déficiences notamment physiques, intellectuelles, cognitives, mentales ou sensorielles, des troubles d'apprentissage ou de la communication ou des limitations fonctionnelles.

Parti politique

Formation soutenant certains candidats lors d'une élection. Ses membres ont généralement des valeurs et priorités semblables et une vision commune du Canada.

Préposé au scrutin

Les préposés au scrutin travaillent principalement aux lieux de vote, soit là où les électeurs vont voter. Pendant une élection, les préposés au scrutin assurent la prestation des services de première ligne et veillent au bon déroulement du vote.

Référendum

Vote au cours duquel les électeurs sont invités à se prononcer sur une proposition ou une question.

Travailleur électoral

Personne qui travaille pour Élections Canada lors d'une élection fédérale.